



PROJET EDUCATIF
ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRE
et PERISCOLAIRE
(vacances scolaires et mercredis)

Le présent projet éducatif traduit les engagements et les principes de l'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires et mercredis organisé par la Commune de Guéthary dans les locaux de l'école primaire « Uhanderea » 737 chemin du Trinquet.

PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs sera ouvert tous les mercredis et durant les vacances scolaires de Toussaint, Hiver, Printemps et Juillet (pas d'accueil pendant les vacances de Noël et au mois d'août) de 7 h 30 à 18 h 30. Il sera fermé le samedi, dimanche et jours fériés.

Accueil du matin entre 7 h 30 et 9 h,

Accueil du midi (avec repas) entre 11 h 45 et 12 h,

Accueil de l'après-midi (sans repas) entre 13 h 30 et 14 h.

Départ pour les ½ journées sans repas à 12 h,

Départ pour les ½ journées avec repas entre 13 h 30 et 14 h 15,

Départ entre 16 h 30 et 18 h 30.

OBJECTIFS

L'accueil de loisirs sera ouvert aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés à l'école de Guéthary (effectif prévisionnel 25 enfants).

Il a pour objectif de contribuer au développement physique, intellectuel affectif, social et moral de l'enfant dans un climat ludique et détendu, respectueux des rythmes et des besoins de l'enfant.

L'accueil de loisirs est un lieu où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit être avant tout un lieu de détente et de loisirs. C'est un lieu de vie collective qui permet de favoriser:

- L'éveil de l'enfant,
- Sa socialisation (partage, politesse, écoute...),
- Le respect des autres (enfant et adulte), des locaux et du matériel,
- Son autonomie et sa responsabilisation.

Une attention plus particulière sera donnée aux jeunes enfants ; une salle de repos sera mise à la disposition des enfants qui auront besoin de dormir ou se reposer.

LIEU D'ACTIVITES ET DE DECOUVERTE

L'équipe d'animation aura à charge de préparer des projets d'animation variés, ludiques, éveillant la curiosité, tout en favorisant la prise d'initiative des enfants dans le choix des activités dans des domaines d'activités manuelles, d'expression, sportives et de découverte... (Peinture, graphisme, jeux de manipulation, bricolage, jeux de société et jeux éducatifs, jeux extérieurs, etc...). Le matériel éducatif sera adapté aux enfants.

Les enfants pourront également disposer de temps libres s'ils le désirent. Il est important de respecter l'imaginaire et la créativité et de laisser les enfants jouer seuls s'ils le souhaitent.

LIEU D'ECHANGES ET DE DIALOGUES POUR LES FAMILLES

Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant doit être reconnu et valorisé. Il est important que l'accueil de loisirs soit un lieu où les familles se sentent accueillies, où elles puissent dialoguer afin de favoriser un climat de confiance, de sécurité.

VIE QUOTIDIENNE

Le petit déjeuner n'étant pas fourni par la structure, il est impératif que l'enfant n'arrive pas à jeun et qu'il ait pris un bon petit déjeuner équilibré.

Les repas du midi seront pris dans la salle de cantine de l'école à partir de 12 h. Les menus seront réalisés par un prestataire spécialisé de manière variée et équilibrée.

Le personnel d'encadrement a un rôle éducatif et devra s'assurer que les enfants déjeunent dans des conditions optimales de convivialité et de respect. Il contribue à assurer l'éducation nutritionnelle des enfants.

Le goûter de l'après-midi sera fourni par la commune.

MOYENS

Le personnel d'encadrement se compose de quatre agents communaux :

- 2 animateurs BAFA / CAP Petite Enfance (dont 1 occupera la fonction de direction)
- 1 animateur BAFA / CAP Agent de Prévention et de Médiation
- 1 aide médico-psychologique

Le personnel assure le maintien de l'hygiène et de la sécurité, l'animation pédagogique et éducative, l'encadrement de stagiaires éventuels et veille au respect du rythme propre de chaque enfant.

Des intervenants extérieurs pourront intervenir ponctuellement sur certaines animations.

INFORMATION

Le présent document est porté à la connaissance du personnel d'encadrement pour l'élaboration du projet pédagogique de la structure d'accueil de loisirs.

Il sera également consultable au panneau d'affichage de l'école, sur le site internet de la commune www.guethary.fr et transmis à chaque famille.

Fait à GUETHARY le 5 juillet 2018



Mme le Maire,

Marie-Pierre BURRE-CASSOU

